

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMTÉ DE KAMOURASKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 269

VISANT A MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 164 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE Ci À MÊME LA ZONE MIXTE MiA1

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par monsieur Dominique Bélanger lors de la session du 12 avril 2007;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE LÉVESQUE,
CONSEILLER
APPUYÉ PAR MONSIEUR DOMINIQUE BÉLANGER,
CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE**

QUE le présent règlement portant le numéro 269 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro 164 est modifié par l'agrandissement de la zone commerciale industrielle Ci à même la zone mixte MiA1, de façon à couvrir, à sa limite est, les terrains situés à l'est l'intersection de la route 132 et de la voie d'accès à l'autoroute 20 à la hauteur du Cap Martin. Les propriétés incluses dans cette modification sont les lots P-372, 375-2, 371-1, 371-2, 375-1 et une partie du lot 376-P.

La zone Ci ainsi agrandie continue d'être régie par toutes les prescriptions et normes mentionnées au règlement de zonage à l'égard des zones résidentielles de type « Ci ».

Le résidu de la zone MiA1 continuera d'être régi par toutes les prescriptions et normes mentionnées au règlement de zonage à l'égard des zones résidentielles de type « MiA ».

La modification ainsi apportée apparaît sur un nouveau plan officiel de zonage et dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Michel Chouinard
Maire

Sylvie Dionne
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : le 12-4-2007
Adoption du règlement : le 4-6-2007
Avis public : le 6-6-2007